

## Signature de la Convention Emploi Santé Jura

Suite aux mesures décidées dans le cadre de la planification hospitalière du canton du Jura, une Convention Emploi Santé Jura a été élaborée et signée, en janvier 2004, par l'ASI ainsi que par d'autres associations signataires (l'hôpital du Jura, les syndicats, les homes, les soins à domicile).

Cette convention doit favoriser la réinsertion et prolonger les acquis des employés signataires de la convention collective de travail de l'hôpital du Jura (CCT H-JU) ; en effet, il faut rappeler que seuls les employés de cette institution sont concernés par cette restructuration.

Des mesures collectives et individuelles ont été négociées dont les buts sont les suivants :

- maintenir les emplois à un niveau de responsabilités approprié
- soutenir le personnel transféré par des indemnités ou le compenser en cas de départ.

Cette convention est valable pendant toute la durée de la planification hospitalière jurassienne.